

ACTION URGENTE

DES ÉTUDIANTS RISQUENT LA TORTURE

Au moins 12 étudiants sont détenus au secret au Yémen. Ils risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Il s'agit probablement de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté de réunion.

Selon des militants présents au Yémen, ces étudiants préparaient leurs examens dans différents lieux de la ville d'Aden (sud du pays), principalement chez certains d'entre eux, lorsqu'ils ont été arrêtés par les forces de sécurité le 4 juillet. Au moins 12 étudiants seraient détenus au poste de police d'al Mansoura, à Aden, sans pouvoir entrer en contact avec l'extérieur. Amnesty International connaît leurs noms : Ghassan Olaib, Arif al Nasri, Nabeel al Hamshi, Akram al Hamshi, Ali Fadhil al Essai, Naif Fadhil al Essai, Mutaz Fadhil al Essai, Faris Qassim Ashid, Fadi al Hamshi, Sami al Qutaibi, Mohamed al Sharafi et Majed al Sharif. Ils sont âgés de quinze à vingt-trois ans. Certaines informations indiquent qu'au moins deux autres étudiants sont également détenus au secret au même endroit mais qu'on ignore leurs noms.

Amnesty International ne connaît pas les raisons de l'arrestation de ces personnes, mais d'après des sources yéménites, elles sont probablement soupçonnées de s'être réunies afin de discuter de leur participation à des manifestations qui étaient prévues le 7 juillet, pour marquer la fin de la guerre civile en 1994.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que ces étudiants soient protégés contre toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements et qu'ils soient autorisés dans les meilleurs délais à être régulièrement en contact avec les avocats de leur choix et leurs proches, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez-les de révéler la nature des charges éventuellement retenues contre eux et de s'assurer que toute procédure judiciaire engagée à leur encontre soit conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites remarquer que, s'il s'avérait qu'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté de réunion, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et demanderait leur libération immédiate et inconditionnelle.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 AOÛT 2009 À :

Président de la République :

'Ali 'Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic of
Yemen
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 127 4147
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :

Mutaher Rashad al Masri
Ministry of the Interior
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 332 511
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Droits humains :
Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 444 833
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Madame la Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES ÉTUDIANTS RISQUENT LA TORTURE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le sud du Yémen, des manifestations ont lieu de manière sporadique depuis environ deux ans. Elles ont commencé par les protestations de militaires à la retraite originaires du sud, qui affirment qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les militaires du nord du pays en matière d'emploi, de salaires et de pensions de retraite. La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY), communément appelée Yémen du Sud. Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY et de la République arabe du Yémen (RAY), communément appelée Yémen du Nord, ont été rassemblées en une seule armée, celle de la nouvelle République du Yémen.

À la suite de la guerre civile de 1994, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, affirment subir des discriminations par rapport aux soldats qui avaient fait partie de l'armée de la RAY. Le Mouvement du sud, une coalition de groupes politiques qui, selon le gouvernement, appelle à l'indépendance de la partie méridionale du pays, semble être né des suites de ces protestations.

AU 184/09, MDE 31/008/2009, 8 juillet 2009

